



Le Sénat va-t-il pouvoir barrer la route à cette révolution tranquille ?

Elections sénatoriales : l'opposition renforcée

Mais le quinquennat interdit un vrai bicaméralisme

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 7 septembre, mais elles n'ont pas fait la une des médias, et pour tout dire sont passées inaperçues par la quasi-totalité des Français. Il y a à cela trois bonnes raisons :

1° le suffrage n'est pas universel, le corps électoral est réservé à des élus (parlement, régions, départements), ou à leurs représentants (communes)

2° les résultats ont été conformes à l'attente : progression des Républicains (4 sièges de plus) et des centristes (3 sièges), stagnation du parti présidentiel, lourde défaite de la gauche socialiste et radicale (15 sièges), perte pour les communistes et leurs alliés (1 siège) et relatif succès des écologistes qui réussissent à avoir un groupe grâce à des transfuges (ce qui n'était pas le cas). Les Républicains avec 148 sièges ont pour président de groupe Bruno Retailleau, conservateur plutôt que libéral, il y a un libéral nommé Claude Malhuret à la présidence du groupe des Indépendants (13 sièges). Gérard Larcher a eu une réélection prévue et facile (231 voix sur 348) et demeure ainsi le deuxième personnage de la République.

3° Le Sénat peut-il menacer le pouvoir en place ? On le présente habituellement comme un fief de l'actuelle opposition : les amis d'Emmanuel Macron n'y jouent aucun rôle. De la sorte les Sénateurs se sont fréquemment opposés aux textes votés en première lecture par les députés, et ont parfois présenté des propositions de lois qui ont pu être finalement adoptées contre l'avis du gouvernement. Mais cette opposition est-elle réelle ?

Elle peut défrayer la chronique lorsque les « navettes » entre l'Assemblée Nationale et le Sénat se succèdent sans succès. Mais en fin de compte la Constitution donne le dernier mot à l'Assemblée. Le bicaméralisme français est donc boiteux en tout état de cause. Mais la situation s'est aggravée avec le quinquennat. En effet le Président est désormais assuré d'avoir une majorité à l'Assemblée Nationale, de sorte que l'opposition du Sénat est purement formelle. Certes les députés du même bord que le Président ont souvent été considérés depuis 1945 comme des « godillots », qu'ils aient été socialistes ou gaullistes, mais aujourd'hui la subordination des députés au Président (à qui ils doivent leur élection) est totale, sauf « fronde » (observée durant la présidence Hollande). Ainsi le Parlement tout entier est-il aux ordres, le législatif se plie aux injonctions de l'exécutif, alors qu'un régime démocratique devrait fonctionner en sens inverse. Voici une réforme constitutionnelle qui s'impose – mais c'est aussi l'ensemble de la Constitution de la Vème République qu'il faudrait réviser.



ACTUALITÉ LIBÉRALE

La rentrée libérale, tout comme la rentrée scolaire, et a fortiori la rentrée économique est compliquée par les errements de nos gouvernants et les difficultés de se rencontrer, de se déplacer, de se manifester.

Cependant la production intellectuelle des libéraux que nous connaissons est toujours très active. Après les ouvrages de Pascal Salin et de Jean Philippe Feldman que nous avons présentés dans nos dernières lettres, plusieurs articles et interviews ont permis de diffuser les idées de la liberté, d'autant plus appréciées par les lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs qu'elles tranchent avec les incohérences et l'irréalisme de la pensée unique jusque là maîtresse de la presse et des ondes. Nous ne saurions trop vous recommander de consulter régulièrement **Contrepoints**, la newsletter de l'**IREF**, de **Contribuables Associés** et d'**Entrepreneurs pour la France**.

Vous pouvez aussi apprécier la présence d'**Eric Brunet** sur LCI chaque matin de la semaine de 10 à 12 heures.

Mais la semaine a été aussi celle de la publication du numéro d'automne du **Journal des Libertés** que vous pouvez consulter gratuitement sur internet ou dans sa version papier (moyennant un abonnement annuel de 60 €). En voici le sommaire :

Sommaire du Journal des libertés, N°10, automne 2020

Actualité

Pourquoi l'inflation reste faible alors que la masse monétaire augmente ? *par François Facchini*

Inflation : la grosse farce des QE, *par Henri Lepage*

Hommage à Bernard Zimmern, *par Nicolas Lecaussin*

Les fondements

Les mesures de l'indépendance de la justice : Note d'introduction, *par François Facchini*

Plus de croissance économique grâce à une justice indépendante :

Les résultats d'une étude internationale, *par Stefan Voigt, Jerg Gutmann & Lars P. Feld*

Une critique "autrichienne" du concept keynésien de demande globale *par Pascal Salin*

Demande globale : ce que dit le keynésianisme extrême, *par Jacques Gareilo*

Dossier : Défense des libertés

Quand l'écologie devient tyrannique, *par Jean-Philippe Delsol*

Greta Thunberg et l'écologie liberticide, *par Jean-Philippe Feldman*

Sans juge il n'y a plus de droit, *par Jérôme Gavaudan*

Notes de lecture

La fin de l'individu : voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle de Gaspard Koenig
par Jean-Pierre Chamoux

Homo domesticus : Une histoire profonde des premiers États de James C. Scott
par François Facchini

Exception française : Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron de J-P Feldman
par Jacques Gareilo



Le sommaire fait apparaître un dossier consacré à la défense des libertés. En effet elles sont réellement menacées en France actuellement au prétexte d'un état d'urgence prolongé et sans cesse exploité.

Le dossier dénonce d'abord l'influence néfaste des écologistes. Jean Philippe Delsol analyse les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. La Convention est en soi un défi à la démocratie, et un bel exemple de manipulation par les écologistes dans les allées du pouvoir, Emmanuel Macron a avalisé 143 des 146 propositions de 150 citoyens. Ces propositions sont ubuesques, mais enferment les Français dans un véritable carcan écologique, avec des mesures tout à fait arbitraires. Arbitraires elles sont surtout punitives, et voici créées des juridictions d'exception pour poursuivre et condamner les infractions environnementales : une cour spécialisée, des juges, une police. L'éducation n'est pas oubliée et dans chaque classe des écoles il y aura des élèves délégués à l'environnement. De son côté Jean Philippe Feldman retrace le montage des Verts qui permet de passer de la peur d'une catastrophe imaginaire accréditée par de pseudo-savants à l'arrêt des émissions de CO₂, puisque ce serait le seul moyen technique d'échapper au drame, de sorte que la réglementation de l'Etat devient indispensable et salvatrice. Cet enchaînement est explicite dans l'opuscule de la grande prêtresse Greta Thunberg récemment traduit en français « *Rejoignez-nous : grève pour le climat* ».

Ainsi vient-il de se créer un nouveau « droit » et de nouveaux juges. C'est l'occasion pour Jérôme Gavaudan, qui avait naguère mené les manifestations d'avocats contre la réforme des tribunaux, de dénoncer les abus de droit qui se sont multipliés au prétexte de Covid. Il cite en particulier les affaires qui ont été jugées par les juridictions administratives tout au long de l'année 2020. Pour sa part, le juge judiciaire est mis dans l'incapacité d'appliquer le droit, l'état d'urgence ayant par exemple autorisé la prolongation des gardes à vue et réduit les droits de la défense. La justice judiciaire est dans la misère, elle ne pourra remplir sa mission que si on lui reconnaît la plénitude juridiction (donc les juridictions d'exception ne peuvent avoir aucun monopole et devraient d'ailleurs disparaître) et le maillage territorial, alors que les procès sont concentrés devant des tribunaux et des cours embouteillées et éloignées des parties.

Cet article s'articule très naturellement avec un travail réalisé par des économistes allemands (Voigt, Gutmann et Feld) sur le lien qui pourrait exister entre croissance économique et indépendance du pouvoir judiciaire. Ils présentent un ensemble de critères qui permettent de mesurer objectivement le degré d'indépendance de la justice dans un grand nombre de pays. Il ne fait aucun doute que les mesures permettent de conclure que les pays les plus performants sont aussi ceux dont l'état de droit est le mieux assuré grâce à des magistrats indépendants.

Le lien entre croissance et inflation fait aussi l'objet d'articles très documentés de François Facchini et Henri Lepage, en particulier quand on s'interroge sur les effets de l'émission inconsidérée de masse monétaire sur le niveau général des prix et sur les prix relatifs. Nous poursuivrons dans la prochaine Lettre la présentation d'autres articles de ce numéro d'automne.